



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 20H15 A LA HALLE DE GYM A POSIEUX**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 106 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Marianne Chenaux, Ruedi Schläfli, député,
Francis Limat, Bernadette et André Schaub
Scrutateurs : M. Nicolas Galley (55) et M. Christian Seydoux (51)

M. Dominique Zamofing : le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2021. Si nous avons choisi de siéger dans cette salle, c'est en raison des mesures sanitaires et des travaux de réfection du parking du restaurant d'Ecuvillens. Pour la deuxième fois, nous devons prendre des mesures sanitaires pour pouvoir nous réunir et délibérer des affaires communales. Contrairement à l'assemblée des comptes, le port du masque est obligatoire. Merci de vous conformer aux directives pour que cette assemblée puisse se dérouler sans risques pour chacun. Cette fin d'année est toujours marquée par les mesures sanitaires et les restrictions de liberté imposées à chacun sont toujours aussi contraignantes. Les fêtes de fin d'années se dérouleront en petit comité et n'auront pas ce caractère rassembleur comme à l'accoutumée. Malgré cette situation, tournons-nous vers l'avenir avec un certain optimisme en espérant que les futurs vaccins mettent un terme à cette pandémie. Pour nous, le Conseil communal, il y a un moment que nous sommes tournés vers 2021. En effet, le budget de l'année suivante se prépare en octobre déjà. Nous nous réjouissons de partager un moment avec nos citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2021 légèrement déficitaire et qui, nous l'espérons, sera validé par l'assemblée. Trois points sont à l'ordre du jour des investissements.

Cette assemblée ne sera pas suivie comme à son habitude d'une traditionnelle petite verrée et de petits amuse-bouche. Mesures Covid oblige, malheureusement.

Je salue particulièrement la présence de :
Mme Martine Fagerazzi, députée,
M. Nicolas Galley, député.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ♦ publication dans la feuille officielle no 49 du 4 décembre 2020;
- ♦ affichage aux piliers publics ;
- ♦ publication dans l'information communale no 2/2020 distribuée en tout ménage le 3 décembre 2020 ;
- ♦ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Personne.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir couper vos natels pour éviter les interférences avec les micros. Le scrutateur maintiendra la distance sanitaire avec le citoyen qui demandera la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose de nommer M. Christian Seydoux et M. Nicolas Galley. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal propose à l'assemblée communale une modification de l'ordre du jour. En effet, suite à la séance avec la commission financière et après réflexion au sein du Conseil communal, le point 5.3 de l'ordre du jour est retiré. Celui-ci concerne le crédit pour l'achat de compacteurs pour les ordures ménagères. Ce crédit sera proposé ultérieurement, en même temps que la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

M. Werner Hofstetter, Posieux : est-ce que j'aurai quand même la possibilité de m'exprimer sur le point 5.3 après ?

M. Dominique Zamofing : la question est de savoir si l'assemblée accepte de modifier l'ordre du jour mais vous aurez tout loisir de vous exprimer dans les divers. Je sou mets donc au vote cette modification de l'ordre du jour.

Au vote à main levée, la modification de l'ordre du jour par le retrait du point 5.3 est acceptée à l'unanimité.

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 septembre 2020
2. Modification des statuts du Réseau santé de la Sarine
3. Modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
4. Budget de fonctionnement 2021
Rapport de la commission financière
5. Budget des investissements 2021 et vote des crédits y relatifs
 - 5.1 Crédit d'investissement pour notre participation au PED et PAD du Champ du Nod à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
 - 5.2 Crédit d'investissement pour les récupérateurs de balles au stand de tir à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
 - 5.3 Cautionnement pour le projet d'installation d'un cabinet de médecins à Posieux
Rapport de la commission financière
6. Informations communales
7. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour modifié, retrait du point 5.3, est accepté à l'unanimité.

L'assemblée délibérera selon l'ordre du jour tel que modifié.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 2020

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement scolaire de la commune de Hauterive FR

M. Dominique Zamofing : le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués a procédé à la modification de l'article 30 al 2 lettre a, des statuts du RSS. Cette modification tend à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.00 au lieu de CHF 30'000'000.00. La loi sur les communes prévoit que les « modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ». Bref, pour faire plus simple, on doit soumettre cette modification à l'assemblée communale. Cette modification se justifie par les futures dépenses d'investissement du Réseau Santé Sarine qui sont notamment :

- ✓ la reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain par le Réseau Santé Sarine
- ✓ la rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine
- ✓ la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulance de la Sarine
- ✓ la construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé Sarine.

Ces dépenses futures obligent l'association à relever sa limite d'endettement à CHF **60'000'000.00.**

Y a-t-il des questions concernant cette modification de statuts ? J'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à main levée, la modification des statuts du RSS, notamment l'art. 30, al.2 lettre a, (limite d'endettement) est approuvée à l'unanimité (1 abstention).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. Dominique Zamofing : en vertu de l'art 8 al. 1 de la loi du 19 septembre 2014 sur la médecine scolaire, les représentants légaux doivent faire contrôler les dents de leur(s) enfant(s) au moins une fois par année et faire exécuter les soins dentaires indiqués.

Les communes ont l'obligation de participer aux coûts desdits contrôles et soins, en faveur des élèves domiciliés sur leur territoire et qui se trouvent dans une situation économique modeste (art.15 al. 1 LMDS, loi médecine scolaire). Pour ce faire les communes fixent les conditions, le montant ainsi que les modalités de versement de cette participation dans un règlement de portée générale, lequel est soumis à approbation auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales (art.15 al 2 de la LMDS). Voilà pour le cadre juridique.

Le règlement a été soumis à la DSAS et a obtenu son approbation. Le barème annexé pour la participation des coûts est une moyenne des communes qui ont déjà adopté ce règlement. Pour information et précision, les traitements orthodontiques sont exclus de ce règlement.

Nous allons parcourir ce règlement article par article. Il sera voté dans son ensemble. J'ouvre la discussion.

M. Hugo Zbinden, Posieux : concernant le barème proposé, je le trouve peu sympathique et pas très social. Effectivement, avec un revenu imposable de Fr. 50'000.00, revenu peu confortable, (environ Fr. 4'000.00 par mois) on propose pour un couple marié avec deux enfants, une participation de 50% de la facture. Par les temps qui courent, on pourrait diminuer la participation à charge des parents. On doit être très heureux qu'il y ait encore des couples avec 1, 2 ou 3 enfants. Actuellement, il y a l'opération cœur à cœur et une commune aussi riche que la nôtre pourrait aussi faire en sorte que la charge des parents soient un peu plus petite que celle présentée. Je propose à l'assemblée de changer les pourcentages de la table soit : à la place des 10, 30, 50, 70 et 90% à la charge des parents – on la baisse à 10, 20, 35, 50 et 70%. On doit soutenir les parents qui ont un petit revenu de manière à ce qu'ils soignent correctement les dents de leurs enfants, la commune peut faire un effort.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette remarque. Ce barème est une moyenne. On parle de revenu imposable, ce qui veut dire que pour un revenu de Fr. 50'000.00, il faut gagner plus que Fr. 5'000.00 par mois. Il faut également préciser que jusqu'à maintenant, nous n'avions aucune participation communale pour les frais dentaires des enfants scolarisés. Je rappelle aussi qu'il est possible, à la naissance de l'enfant, de contracter une assurance. On va donc confronter votre proposition à celle du Conseil communal en votant d'abord la proposition du Conseil communal.

Au vote à main levée :

- la proposition du Conseil communal obtient 48 oui
- la proposition de M. Hugo Zbinden obtient 46 oui
- 7 non et 5 abstentions.

La modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est approuvée à la majorité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2021

M. Dominique Zamofing : avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2021, il y a lieu de commenter ce budget. Le budget 2021 qui vous est présenté dégage un léger déficit de CHF 59'786.60, ce qui représente 0.58% de perte par rapport au budget total. Quelques faits pour étayer ce déficit. Les charges globales augmentent légèrement de 1.3%. Les produits augmentent de 0.7%. La crise du Covid laisse beaucoup d'incertitude pour l'avenir. Quelles seront les conséquences économiques pour les communes ? Sûrement une augmentation des charges liées, notamment dans le chapitre des affaires sociales. Espérons que cela sera limité. Les rentrées stagnent, notamment sans progression de la perception sur les impôts des personnes physiques et morales. Si cela augmente légèrement pour notre commune, c'est dû à l'augmentation de la population. La baisse de deux points pour la période fiscale 2019-2020 n'a pas été reconduite. Ces deux points représentent près de Fr. 130'000.00 de rentrée et il aurait été impossible de présenter un budget presque équilibré.

Les dernières années, l'augmentation du rendement de l'impôt avoisinait régulièrement les 2%, représentant près de Fr. 100'000.00. Probablement que sans la pandémie actuelle, il aurait été possible de maintenir la cote d'impôt à 72 ct. Ce budget 2021 est soumis à plus d'incertitudes que par le passé. Le Conseil communal va mettre en œuvre, naturellement dans la limite de ses compétences, les mesures qui s'imposent, pour que notre commune reste dans une bonne situation financière. Le chapitre de l'approvisionnement en eau potable est couvert à 75% et celui de la protection des eaux à hauteur de 100%. Celui des ordures ménagères à 72%. Je rappelle que pour ces trois chapitres, l'obligation de la couverture est de 70%, mais recommandée à 100%. Le chapitre des ordures ménagères frôle la limite des 70% et la charge financière de la nouvelle déchetterie n'a pas encore impacté ce chapitre. Concernant le chapitre de l'approvisionnement en eau, nous allons vendre l'eau à perte en 2021. En effet, suite à l'introduction du PIEP, plan d'infrastructure en eau potable, le consortium des eaux du Graboz a dû revoir ses plans financiers futurs et de ce fait, créer un fond de renouvellement en adéquation avec la valeur de ses infrastructures. L'assemblée des délégués du consortium du Graboz a validé une augmentation tarifaire de l'eau potable, passant de 0.75ct/m3 à CHF 1.15 le m3. Le Conseil communal a planché sur le nouveau règlement sur l'approvisionnement en eau potable en collaboration avec un bureau d'ingénieur et les membres de la commission de construction. Le règlement a été soumis aux instances cantonales pour préavis. Ils nous ont rendus attentifs au fait qu'avant la validation par l'assemblée communale, celui-ci doit être soumis à Monsieur Prix. Cette communication nous est parvenue fin octobre, ce qui ne nous a pas permis de soumettre le règlement lors de cette assemblée. Le règlement actuel donne compétence au Conseil communal d'adapter le prix au m3 jusqu'à hauteur de 1.-/m3. La conséquence : chaque m3 acheté au consortium et revendu aux citoyens, engendre une perte de 15 cts/m3. Cette situation est transitoire et sera corrigée pour le budget 2022, si le règlement est accepté par l'assemblée communale lors de sa présentation en mars prochain.

Je vous présente quelques chiffres basés sur l'année 2019 : la population légale est de 2531 habitants – l'endettement net est de Fr. 278.00 par habitants – la moyenne cantonale s'élève à Fr. 1'872.00 – une capacité d'emprunt de Fr. 8'794'028.00, un crédit disponible de Fr. 3'309'041.00 et une capacité totale d'investissement de Fr. 12'103'069.00. A noter que le crédit de Fr. 5'000'000.00 pour la déchetterie n'est pas encore comptabilisé dans ce calcul.

Le budget de fonctionnement 2021 a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2020, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2020. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Administration : M. Bernard Thalmann

Pas de question.

Ordre public : M. Hicham Frossard

Pas de question.

Enseignement et formation : M. Hicham Frossard

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Bernard Thalmann

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gummy

Pas de question.

Affaires sociales : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetière : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Finances et impôts : M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : en vue de la préparation de l'assemblée communale de ce soir, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 25 novembre 2020. Lors de cette séance, des informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis précédemment. Le budget de fonctionnement pour l'année 2021 prévoit un déficit de Fr. 59'786.60 (comparé à un bénéfice de Fr. 10'556.00 pour l'année 2020 ainsi qu'à un bénéfice de Fr. 28'909.70 dans les comptes 2019). Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui prévoit un déficit de Fr. 59'786.60.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2021 se soldant par un déficit de Fr. 59'786.60 est approuvé à l'unanimité (1 abstention).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2021 et vote des crédits y relatifs

M. Dominique Zamofing : le Conseil communal vous propose trois objets au budget des investissements à l'ordre du jour.

5.1 Crédit d'investissement pour notre participation au PED et PAD du Champ du Nod à Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : il s'agit de la participation de la commune à l'élaboration du PED (plan d'équipement de détail) et du PAD (plan d'aménagement de détail). La commune est propriétaire de l'article 1048 RF situé sur le secteur d'Ecuwillens à la sortie du village de Posieux (à l'extrémité de la zone). Pour vous présenter cet investissement, je donne la parole à M. Nicolas Corpataux, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Corpataux : le périmètre est le suivant : il s'agit de la parcelle située à la sortie de Posieux en direction de Bulle, art. 1172 RF, l'art. 1189 RF, le bâtiment de M. Duriaux art. 1049 RF et la propriété de la commune, art. 1048 RF. Ce plan de quartier est obligatoire et il date déjà de l'approbation du plan d'aménagement local de la commune d'Ecuwillens. Ce secteur a été mis à l'enquête dans le cadre de la révision du PAL. Il s'agit de l'extension en zone village de la parcelle art. 1172 et partiellement de celle de l'art. 1189. Cette approbation de modification de zone n'est pas encore effective, étant donné que le PAL a été approuvé en septembre 2020, sauf pour quelques points. Ce PAD (plan d'aménagement détail) regroupe plusieurs propriétaires : Bricks SA

pour l'art. 1189 RF – la famille Mauron qui est représentée, par une convention de vente à terme, par une société genevoise du nom de Urbanproject SA pour l'art. 1172 – M. Duriaux pour l'art. 1049 et la commune de Hauterive FR pour l'art. 1048 RF. Le planning pour la mise à l'enquête complémentaire en vue d'approuver cette modification du plan d'aménagement local et la mise en zone partielle en zone village sera présentée aux propriétaires par la commission d'aménagement et l'urbaniste à fin janvier 2021 pour une mise à l'enquête en février pour une durée de 30 jours. L'approbation par la DAEC et l'établissement du PAL pour la demande préalable est envisageable pour l'été 2021. Nous avons compté environ 7 à 8 mois pour le résultat de la demande préalable mais cela dépend toujours des disponibilités des services de l'Etat. La mise à l'enquête publique simultanée du PAD et du PED est prévue en mars-avril 2022. S'agissant des coûts : l'art. 1189 RF de la société Bricks, représente 10'350 m² en zone d'activité et 9'200 m² en zone village. L'Hoirie Mauron-Galley, art. 1172 RF représente 10'900 m² en zone village. La petite maison de M. Duriaux, art. 1049 RF représente 996 m² en zone d'activité et la parcelle de la commune 4'480 m² en zone d'activité, ce qui fait un total de 35'926 m². Après discussion entre les partenaires, M. Duriaux n'est pas concerné par les frais d'aménagement étant donné que son bâtiment est existant. Il y a donc une répartition intermédiaire qui exclut l'art. de M. Duriaux qui représente un pourcentage de 56% des frais pour l'art. 1189 RF, 31% pour l'art. 1172 RF et 13% pour la commune. Après de nouvelles discussions, il s'avère que les affectations sont différentes. Les terrains situés en zone village ont un meilleur rendement et une meilleure capacité au niveau économique qu'une zone d'activité. Nous avons donc fixé un coefficient de réduction de 0.5% pour les secteurs en zone d'activité. Cela concerne la commune et partiellement la société Bricks SA. De ce fait, la nouvelle clé de répartition est de 19% pour la zone d'activité propriété de Bricks SA et une participation de 33% pour la zone village. Une participation de 40% pour l'art. 1172 RF sis en zone village et une participation de 8% pour la commune. Les frais totaux de l'équipement et des frais d'honoraires pour ce PAD s'élèvent à environ Fr. 203'000.00 qui sont répartis entre le mandat d'urbaniste, des ingénieurs, des acousticiens, etc.

Montant de l'investissement :

Participation de la commune :

Fr. 16'526.00

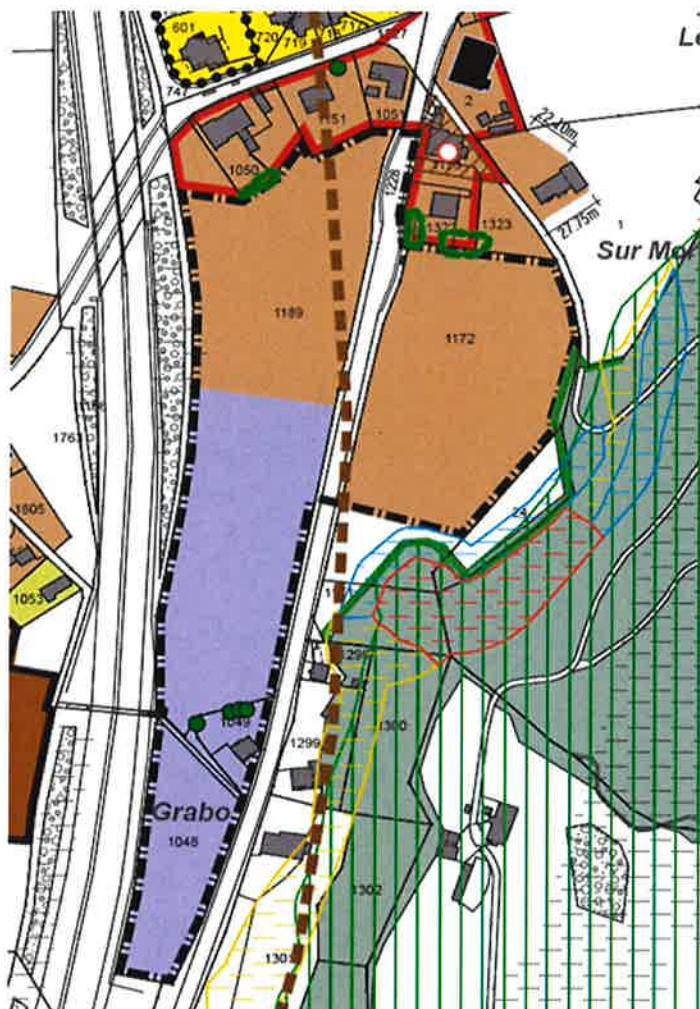
Réserves et imprévus (séances, etc.) :

Fr. 8'474.00

Total investissement :

Fr. 25'000.00

Financement par les liquidités disponibles.



M. Dominique Zamofing : merci. Je donne maintenant la parole au président de la commission financière, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 25'000.00, financé par les liquidités disponibles.

M. Dominique Zamofing : merci et j'ouvre la discussion.

M. Gérard Brügger, Ecuwillens : qu'entendez-vous par zone d'activité ?

M. Nicolas Corpataux : c'est la zone d'activité déjà en vigueur. C'est une zone d'activité C avec un coefficient de densification, sauf erreur, de 2 m³ de volume au sol. La seule différence par rapport au plan d'aménagement local c'est l'extension en zone village des côtés de la route juste à la sortie du village. C'est une activité commerciale. Il faut préciser que dans la révision du PAL, on a exclu la possibilité de créer une station-service et des shops sur ces parcelles. C'est dans le règlement.

M. Gérard Brügger, Ecuwillens : ce qui veut dire qu'il peut arriver n'importe quoi.

M. Nicolas Corpataux : il faut préciser que les conditions de cette zone sont très contraignantes. Une étude a déjà été effectuée, il y a quelques années, par un urbaniste. En comparaison, on veut éviter une zone identique à celle de l'entrée de Rosé. Le plan de quartier et le plan des équipements seront présentés aux citoyens et les riverains seront concertés. Le but est d'avoir une garantie de qualité d'aménagement à l'entrée du village.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : si j'ai bien compris, tout ce qui est en brun sur le plan que ce soit à droite ou à gauche de la route, sera consacré à des villas ?

M. Dominique Zamofing : la partie brune est une zone village qui est destinée à des habitations à forte densité.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : donc des immeubles et des deux côtés.

M. Dominique Zamofing : probablement oui.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : excusez-moi de poser une question peut-être élémentaire. Comment peut-on prévoir des immeubles, des habitations dans des secteurs pareillement bruyants ?

M. Dominique Zamofing : dans le cadre du plan d'aménagement de détail, une étude de bruit est exigée avec des mesures d'accompagnement à respecter pour la construction d'immeubles.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : il est difficile d'imaginer ce qu'on peut faire comme mesure d'accompagnement. Il y a déjà un mur de protection du bruit contre l'autoroute et qui ne protège de loin pas tout. Ces parcelles sont un peu encaissées dans un trou, il y a le trafic de la route cantonale. Comment peut-on protéger contre le bruit un secteur pareil, surtout pour des immeubles d'une certaine hauteur qui dépasseront le mur antibruit.

M. Dominique Zamofing : il y a des limites à la route cantonale qui doivent être définies. Ces terrains sont en zone d'activité depuis au moins 35 ans et il n'y a pas d'intérêt pour de l'activité. Sur une partie, il est maintenu la possibilité d'artisanat et sur l'autre partie, de l'habitation qui est la seule extension possible actuellement pour la commune. La situation est ce qu'elle est. Si des promoteurs sont intéressés, il est de leur ressort d'appliquer les normes. Est-ce que j'ai répondu à votre question même si je vous vois hocher la tête ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : oui, oui, merci.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'aimerais savoir comment le Conseil communal va valoriser le terrain communal ?

M. Dominique Zamofing : actuellement il n'y a pas vraiment d'idée. Le PED doit être défini. Cette parcelle de 4000 m² était en zone, nous n'avons pas voulu la dézoner en pensant que la commune en aurait l'utilité un jour. L'assemblée communale est souveraine pour décider de la vente ou non, un jour, de cette parcelle.

Mme Marianne Bobillier, Posieux : en gros, on est en train de faire une cité dortoir dans notre village ?

M. Dominique Zamofing : en gros, nous aimerions faire une évolution modérée de notre commune. Nous avons actuellement 2650 habitants. Le but n'est pas de passer à 4000 ou 5000 habitants mais autour des 3000. Il faut également savoir que si nous n'évoluons plus, les coûts seront toujours là mais pas de rentrées supplémentaires. Je précise encore que nous avons posé

une exigence, à savoir que ce secteur sera construit en deux étapes, le but étant que les constructions soient absorbées sur la durée.

Mme Marianne Bobillier, Posieux : vous avez répondu oui. Mais l'autre problème est qu'il y a énormément de trafic sur cette route, la liaison Marly-Matran va engendrer encore plus de trafic. Avez-vous prévu un plan pour épargner tout ce trafic à cette cité dortoir ?

M. Dominique Zamofing : je précise que la commune n'est pas considérée comme une cité dortoir et je pense que beaucoup de citoyens seront d'accord. Nous ne sommes pas en train de discuter d'une nouvelle zone, elle existe depuis plus de 35 ans. On est en train de demander un investissement pour réaliser, dans le futur, ces terrains. La route cantonale est ce qu'elle est et on ne va pas pouvoir construire une route de contournement. La liaison Marly-Matran a pour but que toute la région du plateau du Mouret prenne l'autoroute à Matran et pas forcément à Rossens.

M. Marc Duriaux, Ecuwillens : j'ai une question par rapport au bruit. Si j'ai bien compris, la commune n'envisage aucune correction par rapport au bruit ?

M. Dominique Zamofing : cette route est cantonale. Les mesures imposées pour les futures constructions devront respectées les normes en vigueur. Ce sont les promoteurs qui veulent mettre en valeur ces terrains qui devront mettre en place des mesures contre le bruit. Il n'y aura pas de mur antibruit construit par le canton puisque les nouvelles constructions viennent après la construction de la route cantonale.

M. Marc Duriaux, Ecuwillens : je comprends bien. Ce n'est donc pas la commune qui s'occupe des réductions de vitesse ?

M. Dominique Zamofing : non, c'est le service des ponts et chaussées. Probablement, la vitesse sera réduite à 50km/h dans ce secteur, lorsque les deux côtés de la route seront construits. Je rappelle que nous avons déjà fait, deux voire trois fois, la demande de réduction de vitesse aux ponts et chaussées, la réponse est toujours la même, à savoir la vitesse est à 70km/h parce que ce n'est pas construit des deux côtés. Lorsque la porte d'entrée du village sera construite, la vitesse de 50 km/h sera imposée.

M. Hugo Zbinden, Posieux : si j'ai bien compris, on a une langue de terre entre l'autoroute et la route cantonale sur laquelle nous allons construire des habitations. Il y a environ une année, le canton a fait toute une étude de bruit sur la traversée du village de Posieux. Il en est ressorti que par endroit il fallait poser des parois de protection et en définitive pour l'instant il ne s'est absolument rien passé. Pourtant des gabarits ont été posés. Le résultat de ladite étude précisait que le secteur dont on parle ce soir est bien plus critique au niveau bruit. Je pense que pour des habitations, ce n'est vraiment pas l'idéal et pour y habiter, il faut être courageux.

M. Dominique Zamofing : je partage votre opinion mais quand je vois des immeubles construits dans des zones encore plus urbanisées, il y a des gens qui se contentent de cette situation. Nous ne sommes pas propriétaires des autres terrains et nous avons très peu d'influence. Par contre, en ayant un bout de terrain, nous participons à l'élaboration du PAD. Concernant les murs antibruit, il est vrai que 3 ou 4 maisons sont touchées par la demande d'assainissement du canton. Les propriétaires ont été contactés mais ils ne sont pas tous d'accord d'avoir un mur antibruit devant leurs fenêtres. Il y a également des oppositions de riverains.

M. Hugo Zbinden, Posieux : ce ne sont pas tellement les riverains qui sont opposés, ce sont les ponts et chaussées qui ne sont pas d'accord avec la mise en place en l'état de cet objet parce que cela touche à la circulation et la sortie sur la route cantonale à certains endroits. L'étude a coûté très cher et pour finir le SPC n'était pas d'accord avec la moitié des mesures acoustiques préconisées.

M. Dominique Zamofing : vous êtes mieux renseigné que nous. Vous êtes concernés mais ce projet est du domaine privé.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour la participation communale au PED et PAD du Champ du Nod à Ecuwillens pour un montant de Fr. 25'000.00, financé par les liquidités disponibles est approuvé à la majorité (89 oui, 10 non, 7 abstentions).

5.2 Crédit d'investissement pour les récupérateurs de balles au stand de tir à Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : conformément à l'Ordonnance sur les installations servant aux tirs hors du service du 15 novembre 2014, l'assignation et l'aménagement des installations de tir à 300 mètres servant aux exercices obligatoires fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir relèvent de la compétence des communes en vertu de l'art. 133 al.1, de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire. Pour vous présenter cet objet, je passe la parole à M. Hicham Frossard, en charge du dicastère de l'ordre public.

M. Hicham Frossard : il est vrai qu'aujourd'hui le stand de tir d'Ecuwillens ne répond plus aux exigences légales sous deux aspects précis :

- l'assainissement de la butte : nous avons déjà mandaté le bureau RWB pour procéder à des sondages afin de connaître l'étendue des travaux et les coûts liés à cet assainissement. Il est important de préciser que pour cet assainissement, nous allons recevoir des subventions fédérales et cantonales. Pour obtenir ces subventions, nous devons au préalable, poser des récupérateurs de balles. Ils seront installés dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 pour garantir, d'une part que les exercices obligatoires puissent être réalisés dans l'année 2021 mais également les tirs sportifs. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit de Fr. 35'000.00 pour la pose de récupérateurs de balles pour les 4 cibles existantes au stand de tir d'Ecuwillens.
- Dans une deuxième phase, lorsque nous connaîtrons le résultat de l'étude en cours sur l'étendue des travaux et les coûts financiers, nous procéderons à l'assainissement de la butte.

Montant de l'investissement

Fr. 35'000.00

Financement par les liquidités disponibles

M. Dominique Zamofing : merci pour ces explications. Je donne la parole au Président de la commission financière M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand: la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 35'000.00, financé par les liquidités disponibles.

M. Dominique Zamofing : Merci et j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Kuhn : j'aimerais savoir si ce montant de Fr. 35'000.00 entre dans le retour de subvention qui aura lieu après lors de l'assainissement de la butte ?

M. Dominique Zamofing : il n'y a que l'assainissement de la butte qui est subventionné sous condition de l'installation de récupérateurs de balles. L'assainissement est un autre dossier un peu plus douloureux. Nous avons découvert que nous avons 2 buttes de tir suite au déplacement du stand de tir dans les années 1970. Les subventions représentent environ 60% et le 40% restant est à la charge de la commune.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour l'achat de récupérateurs de balles pour le stand de tir à Ecuwillens pour un montant de Fr. 35'000.00, financé par les liquidités disponibles est approuvé à la majorité (102 oui, 4 abstentions).

5.3 Cautionnement pour le projet d'installation d'un cabinet de médecins à Posieux

M. Dominique Zamofing : lors de la dernière assemblée, il a été confirmé que le projet de la Banque Raiffeisen qui reprend les activités de la Poste sera réalisé à un autre endroit que prévu initialement. Le projet comprendra également un cabinet médical dont la société PraxaMed, en collaboration avec le Dr André Schaub, s'occupe de l'installation. Lors de l'assemblée du budget 2020, un vote consultatif avait été soumis à l'assemblée communale pour une garantie de Fr. 75'000.- au cas où le cabinet refermerait durant les cinq premières années. Ce vote avait été largement positif. Formellement, nous devons soumettre à l'assemblée communale cette

éventuelle future dépense. Le risque de devoir utiliser ce crédit nous semble peu probable. Il faudrait que durant les cinq premières années, le cabinet ferme pour cause de manque de médecins. Ce cabinet sera idéalement placé, sur un axe très fréquenté. Cette garantie servirait à couvrir une partie des frais que cela engendrerait pour retransformer le cabinet en appartement. L'architecte a estimé à Fr. 300'000.00 le coût des travaux de transformation s'il devait y avoir une nouvelle affectation du cabinet médical. Le coût serait pris en charge pour moitié par la banque, un quart par la société PraxaMed et un quart par la commune. C'est une nécessité pour notre commune de 2'650 habitants d'avoir sur son territoire un service médical. Ce crédit serait utilisé uniquement en cas de fermeture du cabinet médical durant les cinq premières années dès son ouverture. La sixième année, ce crédit sera annulé s'il n'avait pas été utilisé, ce que nous espérons.

Montant de l'investissement :

Fr. 75'000.00

Financement par les capitaux disponibles.

Voici le nouvel emplacement où se situera le bâtiment abritant la banque, l'office de poste et le cabinet médical.



Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Jorand: la commission financière préavise favorablement ce cautionnement de Fr. 75'000.00 financé par les capitaux disponibles.

Merci et j'ouvre la discussion.

M. Christian Seydoux, Posieux : ce n'est peut-être pas le sujet du jour mais j'aimerais bien avoir quelques explications sur ce qu'on va faire ? on détruit la ferme, on la transforme ?

M. Dominique Zamofing : je rappelle que ce projet n'est pas du ressort de la commune mais de la banque Raiffeisen. Selon les dernières informations, la ferme sera démolie. Un nouveau bâtiment sera construit dans le style architectural d'une ferme et dans le même gabarit. Il est prévu de mettre ce dossier à l'enquête préalable d'ici la fin de l'année, exigence de la société Praxamed afin d'avoir une date approximative de l'ouverture, le but étant que le Dr André Schaub s'installe une année ou deux pour maintenir sa clientèle dans le but d'attirer de jeunes médecins.

Cela peut paraître surprenant qu'une commune cautionne un cabinet de médecins qui est de l'ordre du privé. Mais il est nécessaire de maintenir un système sanitaire dans notre commune et les jeunes médecins qui sortent des études n'ont pas le capital nécessaire pour investir et se mettre à leur compte. De plus, actuellement les médecins se mettent en groupe. Dans ce bâtiment, il y aura également la poste qui est reprise par la banque Raiffeisen. Ce bâtiment sera construit dans les 2 ans. Le projet est situé en zone village, périmètre ISOS, ce qui engendre des discussions avec les services de l'Etat, notamment le Service des biens culturels. Des concessions ont été faites par les deux parties afin que ce bâtiment soit utilisé de manière optimale et le résultat est positif. Durant ce délai transitoire, la banque Raiffeisen va s'installer provisoirement dans les anciens locaux de la poste, ouverture prévue à la mi-avril. Pendant un mois, il y aura des travaux de rafraîchissement et un service à domicile sera fourni par la poste.

M. Germain Daucourt, Posieux : que se passe-t-il avec la poste ? vous avez parlé d'un service à domicile mais que va-t-il se passer avec les cases postales ?

M. Dominique Zamofing : tous ceux qui possèdent une case postale ont reçu un courrier de la poste demandant le maintien ou non de leur case postale. Il y en aura moins que maintenant, elles seront, provisoirement durant ces deux ans, à l'extérieur du bâtiment, devant la fontaine et ensuite elles seront intégrées dans le nouveau bâtiment.

Plus de question, nous passons au vote.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour le cautionnement du projet d'installation d'un cabinet médical sur le territoire de la commune de Hauterive FR pour un montant de Fr. 75'000.00 financé par les capitaux disponibles est approuvé à la majorité (105 oui, 1 abstention).

M. Dominique Zamofing : avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2021 qui s'élèvent à Fr. 135'000.00.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2021 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 135'000.00 est approuvé à l'unanimité.

Le budget des investissements 2021 est accepté et je vous en remercie. Je vous présente encore la planification de la dette 2021 qui n'est pas soumise à consultation. Nous constatons qu'en 2021 nous avons environ 12 millions de dettes, inclus la déchetterie et le bâtiment édilitaire.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales

M. Dominique Zamofing :

✓ **Révision du PAL :** Le plan d'aménagement de la commune a été approuvé partiellement fin septembre 2020. En début d'année, une enquête concernant le secteur Champ du Nod sera publiée, car cet élément a été dissocié de la validation de fin septembre. Cette enquête concernera le RCU, avec des compléments des objectifs du PAD liés à la protection contre le bruit. Concernant une approbation finale du PAL, divers travaux sont encore à effectuer tels que la constatation de la nature forestière, le plan communal des énergies ainsi que la mise à jour des périmètres d'exploitation des décharges. Un énième crédit complémentaire vous sera demandé en mars.

Je souhaite remercier au passage, toutes celles et ceux qui se sont engagés pour ces travaux de révision, dont les membres de la commission d'aménagement actuelle et ancienne, pour leur excellent travail durant toutes ces années de révision, même si ce n'est pas tout à fait terminé. Ces travaux sont très complexes et sont presque réservés à des spécialistes.

Cette commission est présidée par Mme Nathalie Currat, en sont membres, MM. Nicolas Corpataux, Bernard Thalmann, Jean-Yves Jacquaz et Jacques Perriard.

Je vous propose de les applaudir pour leur travail.

- ✓ **Le projet Agroscope** : le canton de Fribourg va investir plus de 120 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'Agroscope. Le canton louera durant 25 ans ce bâtiment à la Confédération. 190 collaborateurs supplémentaires intégreront le site. A l'horizon 2030, plus de 450 collaborateurs travailleront sur le site de l'Agroscope Posieux. Le projet sera mis à l'enquête mi-mars 2021 et les travaux débuteront en septembre 2021. La remise des bâtiments est prévue en décembre 2024, selon la projection. Si c'est une chance pour notre commune, c'est surtout une excellente affaire pour notre canton qui, à terme espérons-le, offrira des emplois qui seront occupés par un maximum de Fribourgeois. Les incidences positives pour notre commune sont l'augmentation de la cadence des bus, la création future d'une piste cyclable reliant la gare de Fribourg au site de l'Agroscope et l'encaissement de la taxe préférentielle sur l'épuration suite à la densification du site. Il est important de relever ces éléments qui sont positifs pour notre commune avec ce projet.
- ✓ **Liaison Marly-Hauterive FR-Matran** : le projet a été mis à l'enquête le vendredi 11 décembre 2020 jusqu'au 26 janvier 2021, pour une durée de 30 jours. Les citoyennes et citoyens qui souhaitent consulter le dossier peuvent le faire aux heures d'ouverture du bureau communal.
Le calendrier de ce projet est le suivant :
 - ❖ mise à l'enquête en cette fin d'année 2020
 - ❖ 2021-2022 : traitement des éventuelles oppositions
 - ❖ 2022 : appels d'offres
 - ❖ fin 2022 : message au Grand Conseil
 - ❖ début 2023 : votation populaire
 - ❖ 2023 : début des travaux
 - ❖ 2027 : mise en service. C'est encore loin, mais c'est vite là.
- ✓ **Bâtiment édilitaire** : le toit du nouveau bâtiment édilitaire sera recouvert de panneaux solaires selon les vœux de l'assemblée communale. Le crédit voté nous permet de réaliser cet investissement. C'est une bonne nouvelle et c'est un devoir des collectivités publiques de promouvoir l'énergie verte.
- ✓ **Carrefour du Tronc Bourlo, Ecuwillens** : respectivement celui de la boucherie, qui a suscité des questions lors de la dernière assemblée, est en phase d'étude. Nous avons rencontré le service des ponts et chaussées. Pour les citoyens qui l'auront remarqué, une caméra a été installée sur un des lampadaires durant quelques jours. Cela fait partie de l'étude qui est réalisée par le SPC et qui est prise en charge par ce service. Nous analyserons, en collaboration avec le service des ponts et chaussées, les possibilités d'amélioration de ce carrefour.
- ✓ **Place de jeux au centre du village à Ecuwillens** : lors de la dernière assemblée, il y a eu une demande d'une citoyenne pour que la commune crée une place de jeu au centre du village à Ecuwillens. Une piste a été évoquée de l'aménager dans le jardin de la cure. Nous avons pris contact avec la paroisse pour savoir s'il y avait une possibilité de la créer dans le jardin de la cure. Nous avons reçu une réponse négative de leur part. Trois arguments à leur refus :
 - ◆ il y aurait un problème de sécurité. En effet, l'emplacement se trouve au croisement de la route communale et celle qui descend derrière l'église, le parking et l'arrêt du bus peuvent également poser un problème de sécurité

- ♦ une dévalorisation importante du bâtiment de la cure et un rétrécissement notable du terrain attenant seraient préjudiciables à la valeur du bâtiment
- ♦ la tranquillité et la sérénité souhaitées par l'équipe pastorale travaillant au rez-de-chaussée de la cure ne seraient plus garanties.

Nous prenons acte de la réponse du Conseil de paroisse et allons essayer de trouver un autre endroit.

- ✓ **2021, rime avec 20 ans de la fusion** des communes d'Ecuvillens et de Posieux. Si 20 ans de mariage sont les noces de porcelaine, notre union est solide comme un diamant. Pour célébrer ces 20 ans, le Conseil communal souhaite jumeler ces festivités avec l'inauguration du site communal dédié à l'édilité et la déchetterie. Aucune date n'est agendée pour le moment. Mais rassurez-vous, nous serons très réactifs une fois la situation épidémiologique rétablie. Nous nous réjouissons déjà de fêter cet événement en votre compagnie. L'ouverture de la nouvelle déchetterie est prévue au printemps.
- ✓ **Le memento.ch** : outil de plus en plus utilisé par nos citoyens poursuit sa progression et cela de manière réjouissante. En 2019, 226 membres inscrits – en 2020, 663. Total des visites en 2019 : 4'900 – en 2020, 10'800. Nombre total de consultations via les annonces 19'000 en 2019 contre 28'300 en 2020. Annonces publiées en 2019, 180 et 228 en 2020. Les rubriques les plus consultées sont la culture en 2019 et les recettes de cuisine en 2020. Merci à M. Claudio Berta, initiateur de ce projet qui fait un travail remarquable et ses précieux ambassadeurs : Mmes Yvette Casabene, Chantal Dünnenberger, MM. Charly Bongard et Jean-Denis Chavaillaz. Vont rejoindre cette belle équipe Mme Monique Aebischer (en remplacement de Mme Yvette Casabene) et M. René Gendre. Merci pour votre temps consacré à ce magnifique projet. Applaudissements.
- ✓ **Projet TPMR** : transport pour les personnes à mobilité réduite cherche quelques chauffeurs qui pourraient donner de leur temps. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec M. Claudio Berta pour les renseignements et les détails de ce projet.
- ✓ **Le consortium des eaux du Graboz** : fête son cinquantième anniversaire en cette année 2020. Le Conseil communal remercie MM. Jean-Pierre Stirnimann, président du consortium du Graboz et surveillant de réseau et Jean-François Zanetti membre du comité représentant la commune de Hauterive FR, ainsi que MM. Bernard Morel et Olivier Pittet membres du comité et représentant l'Institut agricole de Grangeneuve pour leur engagement au sein du Consortium des eaux du Graboz. Sans oublier Mme Marilyn Schouwey secrétaire du comité ainsi que M. Martin Galley, surveillant du réseau. Vous avez pu découvrir l'histoire du Consortium dans le bulletin communal. Durant ces cinquante ans, quelques citoyens motivés et intéressés ont contribué à l'évolution et au développement du Consortium. Pour la commune de Hauterive FR, membre, mais aussi client du consortium, c'est capital de pouvoir compter sur le Consortium pour se fournir en eau potable. De nombreux défis vous attendent ces prochaines années. Gageons que vous saurez comme toujours, trouver des solutions pour garantir la fourniture de l'eau potable aux citoyens de la commune de Hauterive FR. Le Conseil communal et la population vous sont reconnaissants pour votre engagement. Merci. Applaudissements.
- ✓ **Le corps des sapeurs-pompiers de Hauterive FR** : va changer de commandant au 1^{er} janvier 2021. M. David Bapst, commandant depuis 7 ans, nous a fait part de sa démission au 31 décembre de cette année. Nous le remercions pour son engagement durant ces nombreuses années pour le corps des pompiers et pour la commune de Hauterive FR. Être commandant, c'est la responsabilité lors des interventions mais aussi la responsabilité des

hommes engagés lors de celles-ci. La mission sauvée, tenir et éteindre est primordiale lors des sinistres. Mais la responsabilité d'un commandant ne s'arrête pas là. Il faut savoir former les jeunes, motiver les anciens, être un meneur d'hommes. Bref il faut être compétent dans de nombreux domaines. Ces qualités, David Bapst les a eues durant ces années de commandement. David tu as commencé ta carrière au sein du CSP Marly. Tu as gravi les échelons hiérarchiques jusqu'au grade de lieutenant. Puis, tu es arrivé au CSP Hauterive FR avec une double incorporation, Hauterive FR et Marly. Tu es nommé premier lieutenant en 2012 puis tu accèdes au grade de commandant du CSP Hauterive FR en 2014. Durant ta carrière de sapeur-pompier, tu as participé à pas moins de 19 cours cantonaux, effectué 420 exercices et 226 interventions. David, tu as consacré une bonne partie de ton temps libre pour le service du feu, pour la sécurité de notre commune et ton engagement a été remarquable. Au nom du Conseil communal et de toute la population de Hauterive FR, nous te remercions et nous te souhaitons le meilleur pour la suite. Applaudissements.

Pour lui succéder, le Conseil communal a proposé à l'ECAB, de nommer M. Olivier Clément en qualité de commandant des sapeurs-pompiers de la commune de Hauterive FR. Cette proposition a été validée par l'ECAB à notre grande satisfaction. Olivier a commencé sa carrière au CSP de Rossens. Par la suite, il a eu l'idée lumineuse de venir s'établir à Hauterive FR. Il a gravi les différents échelons jusqu'au grade de lieutenant. Dès le 1^{er} janvier 2021, Olivier sera promu au grade de commandant du CSP Hauterive FR. Cher Olivier, le Conseil communal et toute la population de notre commune placent en toi sa confiance. Tes compétences reconnues en matière de défense incendie et ta motivation nous assurent d'un travail accompli avec sérieux et enthousiasme. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans ta nouvelle fonction. Applaudissements.

- ✓ **La fin de la période législative 2016-2021** s'approche et cela rime avec les prochaines élections. Deux membres du Conseil communal ne vont pas se représenter. Il s'agit de Mme Anita Gummy qui aura passé près de 10 ans au Conseil communal. M. Nicolas Corpataux qui aura passé un quart de siècle, c'est-à-dire 25 ans au sein du Conseil Communal. A ses débuts avec l'ancienne commune de Posieux, puis depuis 2001 avec le Conseil communal de Hauterive FR, Nicolas a été syndic durant cinq ans et vice-syndic durant cette période. Ces deux conseillers seront naturellement honorés lors de la prochaine assemblée en mars, mais on peut déjà les applaudir chaleureusement pour leur dévouement pour notre commune. Applaudissements.

Les cinq autres membres se remettent à disposition pour une nouvelle période législative. Les élections sont agendées au dimanche 7 mars 2021 et le dimanche 28 mars en cas de deuxième tour. Le dépôt des listes électorales est fixé au lundi 25 janvier 2021 jusqu'à 12 heures.

- ✓ **La prochaine assemblée communale** est agendée au mercredi 31 mars 2021.
- ✓ **Administration communale** : vous aurez sûrement remarqué la présence de Mme Chantal Dünninger à la table du Conseil communal pour cette assemblée. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, Chantal sera la nouvelle secrétaire communale de la commune de Hauterive FR. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette nouvelle fonction très intéressante mais ô combien importante.

Notre secrétaire communale actuelle, Mme Nicole Chavaillaz prendra sa retraite en mai prochain après 33 ans de bons et loyaux services. Il faudra faire le décompte du nombre de syndicats qu'elle a usés, voire de conseillers. Elle a dû, selon mes calculs tenir le PV à plus de 70 assemblées communales. Naturellement, nous prendrons congé et la remercierons

officiellement lors de la prochaine assemblée également. Nous lui transmettons déjà un petit présent car c'est sa dernière assemblée communale en tant que secrétaire communale ainsi qu'à Chantal pour sa future prochaine assemblée communale. Applaudissements. En espérant qu'au mois de mars on pourra se faire la bise.

Nous avons engagé Madame Verena Chenaux en date du 1^{er} octobre dernier pour le poste du contrôle des habitants. Nous lui souhaitons la bienvenue.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : dans le cadre du concours de photos 2020 du memento de la commune de Hauterive FR, je donne la parole à M. Jean-Denis Chavaillaz, l'un des ambassadeurs pour vous présenter le résultat de ce concours.

M. Jean-Denis Chavaillaz : la commune de Hauterive FR en collaboration avec le memento a organisé son deuxième concours photographique, libre et gratuit s'adressant à tous les habitants de la commune. Nous avons lancé, en 2019, cette idée de concours de photos. Le memento et ses ambassadeurs, sous la conduite de M. Claudio Berta, ont réfléchi sur des activités autres que le concours de photos mais nous sommes revenus à la base en se disant que nous pourrions envisager une deuxième édition de ce concours de photos. Le délai, selon le règlement, était fixé au 30 septembre 2020 pour produire, au maximum, 3 photos par participant. Pour mémoire, en 2019, le concours portait sur le thème « un été à Hauterive FR » et cette année, c'est sur le thème « les animaux de chez nous du plus petit au plus grand » que les photographes en herbe ou expérimentés se sont confrontés. Je remercie le Conseil communal pour son soutien et les prix qui seront décernés aux 3 meilleurs lauréats du concours. Comme l'an passé, les photos fournies sont sympathiques, originales, surprenantes parfois. Vous pouvez en juger par vous-même avec la présentation qui suit. Il y a eu 21 participants et 46 photos déposées. Vous voyez défiler les noms des participants et à côté leurs photos. Le jury qui a examiné ces photos est composé de 5 ambassadeurs du memento et d'un représentant du Conseil communal. Il a choisi les lauréats en fonction de différents critères. Voici les 3 gagnants :



No 1 – 172 pts – Henri Gogniat



No 2 – 168 pts – Pierre Chatton



No 3 – 167 pts – Yvette Panchaud

Je tiens à féliciter tous les participants. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci à Jean-Denis pour sa présentation, merci à tous les candidats participants et à toute l'équipe du memento pour leurs fructueuses idées.

Je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : permettez-moi d'aborder le sujet de la route de liaison Marly-Matran qui a été brièvement évoquée tout à l'heure. On vient d'apprendre par le journal La Liberté que la mise à l'enquête a commencé et qu'elle va jusqu'au 26 janvier 2021. Je trouve qu'il aurait été intéressant que le Conseil communal donne la possibilité de débattre sur ce projet, même si c'est un projet cantonal. Nous sommes quand même les premiers concernés vu que nous habitons sur le tracé de cette route. Est-ce qu'il y aurait la possibilité, malgré le délai très court, d'avoir une assemblée communale, ou plutôt une séance d'informations, avant la fin de la mise à l'enquête, avec les spécialistes du canton qui connaissent bien le dossier et auxquels nous pourrions poser les questions pertinentes qui nous intéressent, sachant qu'il est plus facile pour nous les citoyens de la commune de se faire une bonne idée de ce projet, de ses avantages et des nouveaux problèmes qu'il peut générer, plutôt que d'aller voir des dossiers au bureau communal. Je ne dis pas que je ne veux pas le faire, mais c'est plus facile et plus agréable de discuter en présence de spécialistes.

M. Dominique Zamofing : j'étais vendredi à la conférence de presse pour sa présentation. Nous ne sommes pas riverains directs de ce projet. Il n'y a pas de construction mis à part l'accrochage sur le domaine de Grangeneuve. Une présentation pour les riverains de Marly était prévue mais elle a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Le Conseil communal a établi un préavis lors de la consultation. On parle de la route Marly Matran mais c'est plutôt Marly Hauterive puisque finalement le secteur Hauterive Matran a déjà été réalisé. La condition du Conseil communal est qu'avant l'ouverture du tracé Marly Hauterive, les aménagements que la Confédération (l'OFROU) doit exécuter à Matran, soient réalisés. Ce que nous craignons, si ces aménagements ne sont pas réalisés, c'est que les gens qui viennent du plateau du Mouret n'aillent pas au plus court mais au plus rapide. La situation actuelle du côté de Matran je crois que tout le monde la connaît et sans amélioration, ce sera compliqué. Le projet de l'OFROU du côté de l'autoroute est agendé à 2024. Je rappelle que ce projet est cantonal. Probablement, d'après les études, une augmentation du trafic à travers le village sera constatée. Nous sommes depuis de nombreuses années privilégiés puisque nous pouvons prendre l'autoroute soit depuis Matran, soit depuis Rossens, en seulement quelques minutes. Si on se trouvait à la place des personnes du plateau du Mouret ou de Marly, qui n'ont pas cette chance, nous aurions sûrement un autre discours. On pourrait être égoïste et dire qu'il est exclu que ce nouveau tracé soit réalisé mais je ne suis pas si sûr que le poids de la commune de Hauterive FR, réussirait à faire capoter ce projet qui est d'envergure régionale. Avec les délais de la mise à l'enquête, il est peu probable que nous puissions organiser une séance d'informations alors que le dossier avec tous les plans et toutes les études est à disposition au bureau communal.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je pense quand même qu'il y a des aspects de ce projet qui nous concernent directement dans notre vie quotidienne. Il ne faut pas seulement parler de la traversée du village de Posieux mais du bout de route situé entre le rond-point de l'Agroscope et le nouveau futur rond-point qui sera dans le contour vers l'IAG. Ce bout-là est déjà hyperchargé et au flux de voitures actuelles va encore s'ajouter un deuxième flux de voitures entre Matran et Marly. Pour moi, cela relève presque de l'impossible. Il reste encore tout le problème des bus et des vélos. Plein d'autres questions qui sont posées et je prétends que même si la majorité du projet est situé sur Marly, il nous concerne directement par ces implications concrètes jour après jour. Et j'insiste, on devrait pouvoir en discuter de manière approfondie ici.

M. Dominique Zamofing : vous pouvez en discuter mais je ne suis pas très sûr que tous les arguments déposés, vont être pris en compte. Vous pouvez vous opposer au projet à titre privé. Dans ce projet, il y a une partie mobilité douce avec une piste cyclable qui sera réalisée depuis Marly avec des chemins existants et dans les deux sens sur les deux grands ponts du projet. Du côté de Hauterive, il y aura une partie direction Grangeneuve via Agroscope. Il y a également le projet d'une piste cyclable depuis la gare de Fribourg direction Agroscope. On pourrait étudier une éventuelle prolongation. On verra dans le futur.

Mme Marie-Pascale Clerc, Ecuwillens : c'est sur le même ordre d'idée, la mobilité douce. Je demande au Conseil communal d'avoir une attention particulière sur la mobilité douce. Etudier la possibilité de faire une piste cyclable d'ici à l'Agroscope, la déchetterie aussi qui va entrer en fonction. Cela fait longtemps que l'on demande un trottoir ou en tout cas un cheminement

pédestre depuis le village d'Ecuvillens jusqu'au carrefour du bois Cornard. Je pense qu'il est important maintenant de réfléchir à cette zone.

M. Dominique Zamofing : OK, on prend note de votre remarque. Pour ce qui concerne le domaine cantonal, on va élaborer des pistes mais c'est du ressort du canton de les réaliser. La partie trottoir du côté d'Ecuvillens, on va étudier les différentes possibilités.

Mme Marie-Pascale Clerc, Ecuvillens : c'est vraiment scandaleux, qu'en 2020, il n'y ait pas une possibilité d'un trottoir pour les poussettes, tricycles pour aller jusqu'au bois Cornard depuis le village d'Ecuvillens. Je trouve que c'est une priorité.

M. Dominique Zamofing : je pense que le trottoir on peut bien en aménager un sur la partie urbanisée mais pas jusqu'à l'entrée du bois Cornard. On peut tout faire mais il faut penser au financement. Il faut donc aménager pour le maximum de personnes. On peut éventuellement aménager une bande d'accotement. On va se pencher sur la possibilité de construire un trottoir jusqu'au carrefour de La Clé.

M. Maurice Clerc, Ecuvillens : on n'a pas parlé de trottoir jusqu'au bois Cornard mais sur la route qui va vers Magnedens jusqu'au carrefour de l'entrée de la route qui va au bois Cornard. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Dominique Zamofing : je suis d'accord. Nous avons fait une amélioration en aménageant ce qu'on peut appeler un trottoir, même si vous hochez la tête, qui protège de la circulation.

Mme Marie-Pascale Clerc, Ecuvillens : on ne peut pas aller avec une poussette ou un tricycle là-dessus, ce n'est pas un trottoir.

M. Dominique Zamofing : physiquement ce n'est pas un trottoir mais une bande d'évitement.

M. Werner Hofstetter, Posieux : je reviens au point 5.3 de l'ordre du jour qui a été supprimé. Je comprends que vous ayez enlevé ce point de l'ordre du jour. Je suis assez content de cette décision mais les raisons évoquées sont pour moi un peu maigres. Le 24 novembre, j'ai rencontré MM. Zamofing et Jacquaz pour leur faire part de mon mécontentement quant à l'introduction d'une taxe au poids pour les ordures ménagères et surtout l'abolition des containers dans les quartiers. Voici le résumé de ces points soulevés lors de cette séance. Ce changement de régime pénalise un bon nombre de citoyens à mobilité réduite qui ne sont pas motorisés et qui ne peuvent pas apporter leurs sacs à ordures à la déchetterie de manière autonome. Il s'agit de personnes handicapées et de seniors pour la plus grande partie mais qui peuvent encore se déplacer jusqu'au container du quartier. Or, il existe une loi fédérale qui vise la non-discrimination de ces personnes, loi en faveur des personnes handicapées, qui est également applicable pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite temporairement et suite à un accident. Elle est applicable pour les constructions, les écoles, les transports publics et les services. J'ai donc mandaté, à mes frais personnels, le service juridique de l'association Inclusion handicap, afin d'analyser le sujet s'il y a effectivement discrimination ou pas. Si celle-ci arrive à la conclusion qu'il y a discrimination, un recours sera fait auprès du Tribunal administratif afin de maintenir le statu quo, respectivement de rétablir la situation actuelle. J'ai donc proposé au Conseil communal de suspendre la décision des compacteurs jusqu'à ce que l'aspect juridique soit clarifié. Ce qui a été fait. Je ne veux pas m'étendre sur l'absence d'une analyse de fréquentation qui tienne la route. Aujourd'hui en tous cas pas. Vous avez tous fait l'expérience avec la deuxième vague du coronavirus de ce que cela signifie de perdre son autonomie. Quand on vous dit que vous ne pouvez plus vous déplacer, que vous n'avez plus de liberté, essayez de réfléchir à cet aspect. Parce que l'autonomie on ne peut pas la déléguer ni à la famille, ni aux voisins, ni aux employés communaux. Pour aujourd'hui c'est tout, mais j'invite le Conseil communal à bien réfléchir sur la présentation du prochain projet de la taxe au poids ou si l'on ne veut pas tout simplement maintenir un système qui a fait ses preuves et qu'il n'est pas nécessaire de changer. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci. Il est vrai que vous nous avez invités chez vous et que nous avons eu une très bonne discussion. Nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. Nous avons retiré ce point de l'ordre du jour parce qu'avec le recul, nous aurions d'abord dû proposer la modification du règlement sur la gestion des déchets et après, en fonction du résultat, proposer éventuellement l'achat de compacteurs. On a fait l'exercice un peu à l'envers. Une chose est sûre, dès le budget de l'année prochaine, une charge de Fr. 75'000.00 sera ajoutée pour l'amortissement de la nouvelle déchetterie. Nous avons tous décidé de la construction d'une

nouvelle déchetterie et il faudra également en assumer les charges financières. Le chapitre des déchets est actuellement couvert à 72% et nous devons de toute façon adapter les tarifs. Le but du Conseil communal n'est pas d'augmenter systématiquement les tarifs mais plutôt d'essayer de chercher des économies pour éviter les augmentations. On sait qu'il y a deux variantes : proposer une augmentation des tarifs si les citoyens sont d'accord de payer plus pour garder les containers ou la proposition des compacteurs avec lesquels nous économisons Fr. 55'000.00 par année représentant la tournée du lundi. C'est donc un choix démocratique. Nous allons arrêter là le débat et nous en rediscuterons lors de la prochaine législature probablement.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuwillens : je voudrais parler de la route de contournement qui ne contourne rien du tout. On a donné la priorité à la route de l'aérodrome alors que normalement on aurait dû donner cette priorité à la route de Magnedens. Je propose de faire le nécessaire pour revenir à une situation normale, logique et sécuritaire, ceci en vue de la mise en service de la déchetterie qui sera à forte fréquentation sans oublier le terrain de foot et le trottoir qui va jusqu'à un certain endroit en direction du bois Cornard. Je propose également de mettre ce secteur en zone 30 km/h.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette remarque. Ce carrefour a été modifié il y a 4 ou 5 ans sauf erreur à la demande de certains citoyens. Actuellement, la priorité est sur la route principale mais si on redonne la priorité à la route qui vient de l'aérodrome, ça n'encouragera pas les gens à utiliser la route de contournement.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuwillens : excusez-moi, la route prioritaire n'est pas sur Magnedens actuellement, elle est sur l'aérodrome qui finit en cul de sac.

M. Dominique Zamofing : je crois qu'on s'est mal compris. On parle de quel carrefour ?

M. Emmanuel Pasquier, Ecuwillens : celui de la porcherie, au Faubourg.

M. Dominique Zamofing : d'accord, je croyais qu'on parlait de celui du village. On va vérifier. Cela pourrait éventuellement ralentir le trafic de changer la priorité. J'anticipe déjà la réponse du SPC, la route principale est celle de contournement et c'est souvent celle-ci qui prime sur une route secondaire. On prend note et on va se renseigner.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : je souhaite avoir des informations sur la réfection de la route de Pra Novi (entre le vieux-château et la Golette). J'ai l'impression que c'est presque une autoroute. Comment fait-on pour verser autant de m³ de gravier, d'élargir ce chemin alors qu'il est fermé à la circulation. Il est utilisé uniquement pour le débardage et la sortie du bois. Qui paie la facture à la fin ?

M. Bertrand Jacquaz : cette route se situe dans la forêt en direction des Esserts. Elle a été refaite début décembre et la remise des travaux a eu lieu pas plus tard que vendredi. C'était gelé et cette route était magnifique. La réfection a été mise en consultation auprès du canton par Forêts-Sarine et une subvention de 65% a été allouée par le canton. C'était ainsi l'occasion de la refaire. C'est vrai que c'est presque une autoroute et presque trop belle pour une route sur laquelle on ne peut pas circuler. C'est Forêts-Sarine qui gère les routes forestières et qui nous a proposé la réfection.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : en fait, nous avons quand même déversé une immense quantité de m³ de gravier alors que l'on aurait pu se contenter de donner un coup de pelle ou de reboucher les trous et les abords et cela aurait été largement suffisant. Je suis persuadé qu'avec les machines actuelles pour sortir les billons, elle va rebouger. C'est dommage de mettre autant d'argent sur un tronçon en forêt fermé à la circulation.

M. Bertrand Jacquaz : la réfection a consisté à un rabotage avec la pose d'une couche de gravier gras. Il n'y a pas eu d'amenée spéciale de matériaux. Cette route sera fermée jusqu'au 15 janvier afin de lui offrir le temps nécessaire à une meilleure stabilité et pour éviter que les chevaux l'empruntent et cassent le tapis qui a été refait. Avec les conditions météorologiques humides de ces temps, le tapis est tendre, il est interdit à toute circulation : chevaux, piétons, vélos, motos.

M. Dominique Zamofing : c'est effectivement l'effet un peu pervers des subventions cantonales et fédérales, si on ne prend pas cet argent il ira ailleurs. Pour cette route, il s'agit plus d'un rafraîchissement plutôt qu'une construction. La remarque est pertinente.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : j'aimerais revenir sur la question de la place de jeux. Vous nous avez dit que le jardin de la paroisse n'est pas une option. Est-ce qu'il y a d'autres options qui

sont en cours d'évaluation ? Quel est le procédé que la commune va maintenant suivre par rapport à ce besoin ?

M. Dominique Zamofing : ce n'est pas nous qui avons dit que ce n'était pas une option mais la paroisse. Nous avons reçu leur réponse il y a une quinzaine de jours et nous n'avons pas retraité formellement ce sujet depuis. Trouver un endroit au centre du village pour l'aménagement d'une place de jeux nous paraît bien compliqué. Si vous avez des propositions, nous sommes preneurs. On remarque que cela pose un problème de sécurité lorsque nous sommes aux alentours des routes et de responsabilité. On verra si l'on trouve une autre solution.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : je ne comprends pas cet argument de la sécurité. On peut très bien faire un enclos ou une barrière ou faire passer le centre du village en zone 30 km/h, ou les deux mesures ensemble.

M. Dominique Zamofing : on peut mettre une barrière mais vous n'êtes pas à l'abri que votre enfant saute par-dessus cette barrière et se retrouve sur la route. C'est une question de responsabilité. On va passer à une autre étude. Mais la question sécuritaire est importante.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : parce que l'idée, je m'en suis rendue compte après la dernière séance, d'un côté c'est la place de jeux qui est un besoin pour les familles, pour l'ambiance de se rencontrer sur des bancs pour discuter et de l'autre côté c'est aussi d'avoir un cœur du village plus sympathique que juste donner la priorité au stationnement des voitures. Pourquoi ne pas utiliser la place derrière le restaurant pour les places de parc des voitures et utiliser la place devant pour aménager une place de village pour les gens.

M. Dominique Zamofing : on prend note de votre remarque. Dans le cadre de la nouvelle législature, cette place de jeux fera l'objet d'un point du futur plan de législature qui sera déposé en 2021. Mais pour ce soir, nous n'avons pas de solution à proposer.

M. Dominique Chenaux, Ecuwillens : je félicite le Conseil communal pour la distribution des bons aux seniors suite à l'annulation du dîner des aînés. Bravo. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque. Cela fait plaisir quelques applaudissements. Nous espérons que l'année prochaine la situation soit rétablie parce que c'est toujours une bonne journée passée en compagnie de nos seniors. Plutôt que de thésauriser cette économie, l'idée était de la redistribuer aux seniors pour qu'ils puissent faire marcher les commerces locaux étant donné qu'ils vivent aussi une période difficile avec cette pandémie.

Mme Véronique Zapf, Ecuwillens : je souhaite un complément d'informations concernant la circulation sur la route cantonale devant la Croix-Blanche étant donné qu'il y a eu beaucoup d'accidents en cette fin d'année. Un nouveau bâtiment avec une banque, un cabinet médical sur cet axe, engendrera encore plus de dangerosité avec une sortie supplémentaire.

M. Dominique Zamofing : la partie actuelle où se situent la poste et le magasin il est vrai que c'est un point chaud. Nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier un concept. Nous avons une esquisse qui n'était pas très satisfaisante. Nous n'avons pour le moment pas de solution supplémentaire. Il faut être très attentif en sortant sur la route cantonale.

Mme Véronique Zapf, Ecuwillens : imaginez une zone 30km/h dans ce secteur ?

M. Dominique Zamofing : il s'agit d'une route cantonale et actuellement ce n'est pas l'objectif du canton de mettre la traversée du village de Posieux en zone 30km/h.

M. Jacques Reverte, Posieux : qu'en est-il du couvert à vélos pour l'école ?

M. Hicham Frossard : j'ai effectivement présenté à mes collègues du Conseil communal ce projet. M. Jean-François Zanetti m'a transmis la liste des équipements possibles et nous étudions l'emplacement idéal pour ce couvert. La place en gravier prévue initialement n'est pas idéale par rapport au chargement et déchargement de la prise des enfants pour le bus scolaire. On voudrait éviter que ce soit dans le même secteur. On pourrait le prévoir sur les places de parc côté déchetterie ou sur les places de parc côté ancienne salle communale.

M. Jacques Reverte, Posieux : c'est prévu pour le début de l'année ?

M. Hicham Frossard : en terme de délai, l'année prochaine, plutôt au début qu'à la fin.

M. Dominique Zamofing : des fois cela ne va pas aussi vite que la musique et implique des conséquences. Il faut également penser à l'accès pour le silo à copeaux, aux places de parc du côté de la halle de gym, etc. Il y a plusieurs aspects à prendre en compte pour éviter de devoir le

déplacer plusieurs fois. C'est donc en cours mais je ne suis pas très sûr qu'il y ait beaucoup de vélos qui viennent à l'école quand il pleut.

La parole n'est plus demandée.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier pour votre participation nombreuse de ce soir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement. Je tiens à remercier, en cette année si particulière, le personnel de l'administration communale en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Corinne Terreaux, trésorière communale et perceptrice d'impôts, Chantal Dünnenberger, secrétaire communale adjointe et Arthur notre apprenti employé de commerce pour leur excellent travail ainsi que Mme Evelyne Rolle secrétaire de notre établissement scolaire. Je remercie également le personnel de l'exploitation MM. Martin Galley, Frédéric Terreaux, Olivier Schouwey, Jean-Luc Genoud et Laurent Purro pour leur précieux travail ainsi que M. Olivier Clément, responsable protection incendie de notre commune et futur commandant. Merci également au personnel de nettoyage et aux surveillants de la déchetterie. Mes remerciements également aux membres de la commission financière pour leur collaboration et leurs remarques toujours pertinentes et constructives. Je remercie, sans les citer, toutes celles et ceux qui s'engagent pour les diverses commissions communales, le corps des sapeurs-pompiers et le corps enseignant, vous nous êtes très précieux. Sans oublier l'équipe du memento.ch, outil toujours plus précieux pour nos citoyens. Toutes ces personnes, qui s'engagent tout au long de l'année pour notre commune, ont été privées de la soirée de remerciements en raison de la situation sanitaire mais nous vous garantissons que ce n'est que partie remise et nous vous remercions de votre compréhension.

Il est 22h25 et je clos cette assemblée communale du budget 2021, tenue dans cette halle de gym de Posieux en raison des mesures sanitaires. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une excellente fin de soirée, d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2021 pleine de satisfactions personnelles, familiales et professionnelles et surtout l'essentiel une bonne santé à tous. Prenez bien soin de vous. Merci et bonne fin de soirée malgré l'absence d'un bon petit verre. Applaudissements.

La séance est levée à 22.25 heures.

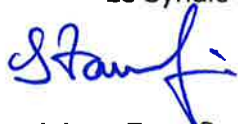
LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Nicole Chavaillaz



Le Syndic :


Dominique Zamofing